

"La Ville de Paris remporte le premier prix du concours « Capitale française de la biodiversité » dans la catégorie « Grandes Villes ». Organisé par Natureparif, ce concours national récompense l'engagement des collectivités locales en faveur de la préservation de l'eau et de la biodiversité.

Le jury a récompensé les actions menées par la Ville et sa régie Eau de Paris, et conduites par Fabienne Giboudeaux, adjointe chargée des espaces verts et de la biodiversité et Anne Le Strat, adjointe chargée de l'eau, de l'assainissement et de la gestion des canaux, afin de protéger les ressources en eau et de préserver la biodiversité, dans les domaines suivants :

- ***La protection de l'eau***

S'agissant d'une priorité pour La ville de Paris, elle encourage, avec sa régie Eau de Paris, le développement de pratiques agricoles compatibles avec la protection de la ressource sur les aires d'alimentation de captages qui approvisionnent Paris. Les mesures de protection des ressources en eau (depuis les acquisitions foncières sur les aires de captage d'Eau de Paris, jusqu'à l'appui financier à la structuration de filière biologique...) contribuent également à la préservation et à l'enrichissement de la biodiversité.

- ***Valorisation de la trame verte et bleue***

Ce prix récompense également la démarche de restauration et de valorisation écologique du patrimoine aquatique, de la source jusqu'aux réservoirs parisiens en passant par les aqueducs. 80% des 470 km d'aqueducs qui alimentent Paris en eau sont composés d'une large bande enherbée permettant à de nombreuses espèces animales et végétales de vivre et de se déplacer. Des espèces très rares ont même été répertoriées par le Conservatoire botanique national du bassin parisien le long de l'aqueduc de la Vanne en forêt de Fontainebleau

- ***Renforcement de la trame des milieux aquatiques à Paris : créer un réseau de mares et milieux humides***

La mise en place d'un réseau de mares et de milieux humides intra-muros, conformément à l'objectif du Plan Biodiversité adopté par le Conseil de Paris en novembre 2011, la végétalisation et le déploiement de fontaine ont permis de donner une plus grande place à l'eau dans la ville.

L'objectif du Plan Biodiversité de Paris est également, de créer 40 nouveaux milieux humides d'ici à 2020, en s'appuyant notamment sur le Schéma de la Nature, pour mieux intégrer ces milieux, indispensables au bon fonctionnement des écosystèmes, dans l'aménagement des espaces verts".

Site : [Mairie de Paris](#)

Consultez la source sur Veille info tourisme: [La Ville de Paris lauréate du concours « Capitale française de la biodiversité »](#)